

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY

(Seine-Saint-Denis)

SERVICE VOIRIE

OBJET :

Angle rue José Giner et rue Jules Guesde.

Réglementation temporaire de la circulation et du cheminement des piétons.

Travaux de renouvellement d'un robinet gaz.

Le Maire,

Président de l'E.P.T. Grand Paris – Grand Est,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le cheminement des piétons angle rue José Giner et rue Jules Guesde pendant la durée des travaux de renouvellement d'un robinet gaz,

ARRÊTE

- **Article 1.- Du 28 janvier au 15 février 2019**, angle rue José Giner et rue Jules Guesde, la circulation s'effectuera sur une voie rétrécie au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.
- **Article 2.- Du 28 janvier au 15 février 2019**, angle rue José Giner et rue Jules Guesde, la circulation des piétons sera basculée sur le trottoir opposé aux travaux.
- **Article 3.-** Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 4.-** La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise responsable des travaux.
- **Article 5.-** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 6.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
 - Monsieur le Commissaire de Police,
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Monsieur Le Directeur Général des Services de la ville,
 - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF RESEAUX - 8, avenue Joseph Paxton - 77164 FERRIERES EN BRIE,
 - L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est - 11, boulevard du Mont d'Est - 93160 NOISY LE GRAND,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 28 novembre 2018.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la voirie,

Guillaume FOURNIER